



Intervention de nos organisations syndicales lors du CT du 30 mars 2022

sur le dossier:

Modalités de vote aux élections professionnelles de décembre 2022 et représentativité des élus du personnel au sein des instances consultatives

Depuis l'émergence de notre association CFTC / CFE CGC, aux élections professionnelles de décembre 2014, nous étions les seuls à réclamer ce mode moderne et transparent de scrutin professionnel.

Nous nous réjouissons donc d'avoir enfin obtenu ce dispositif!

En effet, le vote dématérialisé à comptage automatisé à l'aide de système informatique, plus communément appelé "vote électronique" appliqué aux élections professionnelles nous semble être porteur d'une plus grande équité que le vote papier; il donne en effet la même chance à toutes les organisations syndicales, quelle que soit leur taille et les moyens à leur disposition.

Il rend plus facile pour les agents l'expression de leur suffrage.

Bien évidemment, la mise en place de ce type de modalités de vote nécessite que la Ville de Marseille s'engage à prendre toutes les garanties nécessaires pour une infaillibilité du système et des procédures de mise en oeuvre.

Le choix du vote électronique traduit une volonté de transparence et donc, force est de constater qu'à l'image de Paul de Tarse, la Municipalité a entamé "un véritable chemin de Damas" qui doit peu à peu lui permettre de quitter les complexités byzantines pour se rapprocher des maisons de verre.

En sus de ces éléments, nous avons du mal à comprendre l'intervention du soi-disant expert d'une organisation syndicale. Ne faut-il pas une légitimité pour être considéré comme tel, à l'instar de Madame Pavic de la DRH en charge de ce dossier?

Outre le fait qu'un Comité Technique est long pour l'ensemble des participants, il nous semble opportun que l'Administration sélectionne les intervenants à bon escient..

À titre d'information, cette organisation syndicale censée parler des modalités de vote aux prochaines élections professionnelles s'est toujours refusée, jusqu'à présent, à ce mode de scrutin, préférant accompagner les agents en voiture jusqu'aux bureaux de vote... avec des consignes précises de vote...Ainsi ce ne sont pas moins de 92 agents des écoles qui ont été détachés le 6 décembre 2018 ! sachant que les effectifs des écoles sont restreints, ce n'était pas sérieux!

Aujourd'hui cette organisation syndicale aurait-elle changé d'avis ?

Si c'est le cas, nous réitérons notre souhait concernant tous les moyens de sécurité à déployer par l'Administration pour éviter tout type de subterfuge qui fausserait le résultat du vote.